



Résidence photographique sur le territoire du Pays Terres Romanes

Appel à candidature

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **30 avril 2012.**

Porteur du projet

Nom: Lumière d'Encre

Statut : Association loi 1901

Coordonnées : 47 rue de la République, 66400 Céret

Tél. /Fax: 04 68 87 29 19

Courriel : lumieredencre@free.fr

Responsable du projet : Claude Belime, tel : 06 09 46 15 62

Situation

Le Pays Terres romanes et son fleuve la Têt.

Les candidats peuvent se renseigner sur la réalité du pays sur les pages internet suivantes :

- [http://http://www.terresromanes.fr/](http://www.terresromanes.fr/)

Notre volonté est d'associer trois visions différentes:

- une recherche artistique photographique, réalisée par le photographe.
- un travail scientifique réalisé par l'université de Perpignan afin d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur les problématiques de l'eau, réalisé par un scientifique.
- une approche documentaire dans le sens d'un petit observatoire des paysages, réalisé en collaboration par le scientifique et le photographe.

Thématique

« L'eau »

Le traitement iconographique du paysage avec comme fil conducteur la question de l'eau comprendra deux approches distinctes:

- Une représentation artistique, forcément subjective qui permettra une approche de l'imaginaire qu'il véhicule par le travail de création (*partie principale de la résidence*).
- Une représentation documentaire qui sera construite sur le principe des observatoires du paysage (*limitée, cette approche se fera en collaboration avec Lumière d'Encre et le scientifique de l'Université Via Domitia de Perpignan*).

L'ensemble de ces approches (artistique, scientifique et documentaire) doit ouvrir de nouvelles perspectives et offrir de nouveaux outils pour l'avenir.

Remarque: Le paysage étant entendu comme l'espace géographique d'une communauté humaine suivant le sens défini par la convention européenne du paysage : « Le paysage désigne une partie du territoire tel que perçu par les populations et dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interactions ».

L'artiste photographe est appelé à présenter un projet qui pourra s'intéresser à toutes les facettes de la notion de paysage par rapport à l'eau (espaces naturels, urbanisés, interactions humaines, imaginaire lié aux paysages, mutations ...).

Lumière d'Encre

47 rue de la République 66400 Céret

①/Fax: 04 68 87 29 19 Courriel: lumieredencre@free.fr

Siret: 451 704 670 00012



Dates et durée de la résidence

La résidence aura lieu entre septembre 2012 et juin 2013 sur une durée de 6 à 10 semaines contiguës ou non, définie par un planning entre Lumière d'Encre et l'artiste.

Une exposition de travaux antérieurs de l'artiste aura lieu en début de résidence ainsi qu'une exposition des travaux produits, en fin de résidence. Cette dernière restant disponible pendant l'année qui suit la résidence pour accompagner le travail de sensibilisation à l'art de l'association Lumière d'Encre.

Sur place l'équipe de Lumière d'Encre développe un réseau de personnes et de structures ressources qui permet au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local pour favoriser les échanges et la réalisation des oeuvres produites.

Les travaux devront être rendus avant le 15 juin 2013.

Actions de médiation et actions pédagogiques

- Dans une volonté de médiation culturelle et de sensibilisation à la photographie d'aujourd'hui, des classes à Projet Artistique et Culturel et des ateliers artistiques peuvent être mis en place avec une ou plusieurs écoles primaires et/ou secondaires et lycées. Elles donneront lieu à un contrat spécifique et à une rémunération complémentaire et seront organisées en concertation avec les écoles concernées, l'artiste et Lumière d'Encre.

- L'artiste sera amené à présenter sa démarche artistique au cours de plusieurs soirées avec des groupes constitués, ainsi qu'auprès de la population notamment par la réalisation de trois conférences et la tenue de deux ateliers « portes ouvertes ».

Matériel et lieux mis à disposition

Un laboratoire photographique noir et blanc est disponible sur place ainsi qu'un laboratoire numérique et un espace-studio de prise de vue simple (40 m²).

Logement situé à Céret, Formiguères et en fonction des partenariats développés sur le territoire.

Conditions financières

Rémunération artistique : 3500 € bruts en droits d'auteurs.

Allocation de déplacements : sur justificatifs, plafonnée à 700 €.

Allocation de repas : sur justificatifs, plafonnée à 400 €.

Frais techniques de production et de tirage : sur justificatifs, limités à 1500 €.

Rémunération complémentaire pour les interventions pédagogiques (classe à P. A.C et projet pédagogique, en cours de mise en place).

Cadre juridique

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'association et ceux de l'artiste, avec un planning prévisionnel.

Lumière d'Encre

47 rue de la République 66400 Céret

①/Fax: 04 68 87 29 19 Courriel: lumieredencre@free.fr

Siret: 451 704 670 00012



Dossier de candidature

Votre dossier de candidature doit comporter :

- Proposition de projet argumentée.
- Un court texte décrivant la démarche artistique de l'artiste.
- Un dossier visuel de présentation des travaux déjà réalisés.
- Curriculum vitae à jour.
- Proposition d'atelier pédagogique et de stage.
- Les coordonnées physiques et internet du candidat.

Il est à envoyer :

- Soit par courrier à l'adresse de Lumière d'Encre, **obligatoirement accompagné d'une copie pdf** notamment pour les visuels des travaux déjà réalisés (*avec une enveloppe et son affranchissement pour le retour, en cas d'absence de ces éléments il ne sera procédé à aucun retour*).
- Soit par internet sous forme de dossier PDF à lumieredencre@free.fr

Lors des rencontres avec les artistes présélectionnés, un dossier papier devra être présenté (notamment pour les travaux antérieurs).

Instruction des dossiers de candidature

- Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **30 avril 2012.**
- Présélection de 4 dossiers : 08 juin 2012.
- Rencontres personnelles éventuelles avec chacun des présélectionnés en juin 2012
- Choix de l'artiste retenu : 09 juillet 2012.

Après décision, une réponse sera envoyée à chacun des artistes (sur adresse de courriel).

